

Demande de crédit complémentaire de CHF 200'000.00 pour la participation communale à la construction de deux arrêts de bus, trottoirs et passage pour piétons sur la Route de Lausanne

Introduction

Tiré du message initial de février 2019, nous rappelons la nécessité de nouveaux arrêts de bus à la Halle, par la construction des nouveaux immeubles situés en bordure de la Route de Lausanne et ses nombreux usagers des transports publics (élèves du CO, étudiants ou apprentis) utilisant l'arrêt de bus de « L'Halle ». De plus, une partie des ~ 650 employés de l'usine Nespresso a également recours aux bus de ligne pour accéder à leur lieu de travail et par conséquent, montent et descendent à ces mêmes arrêts.

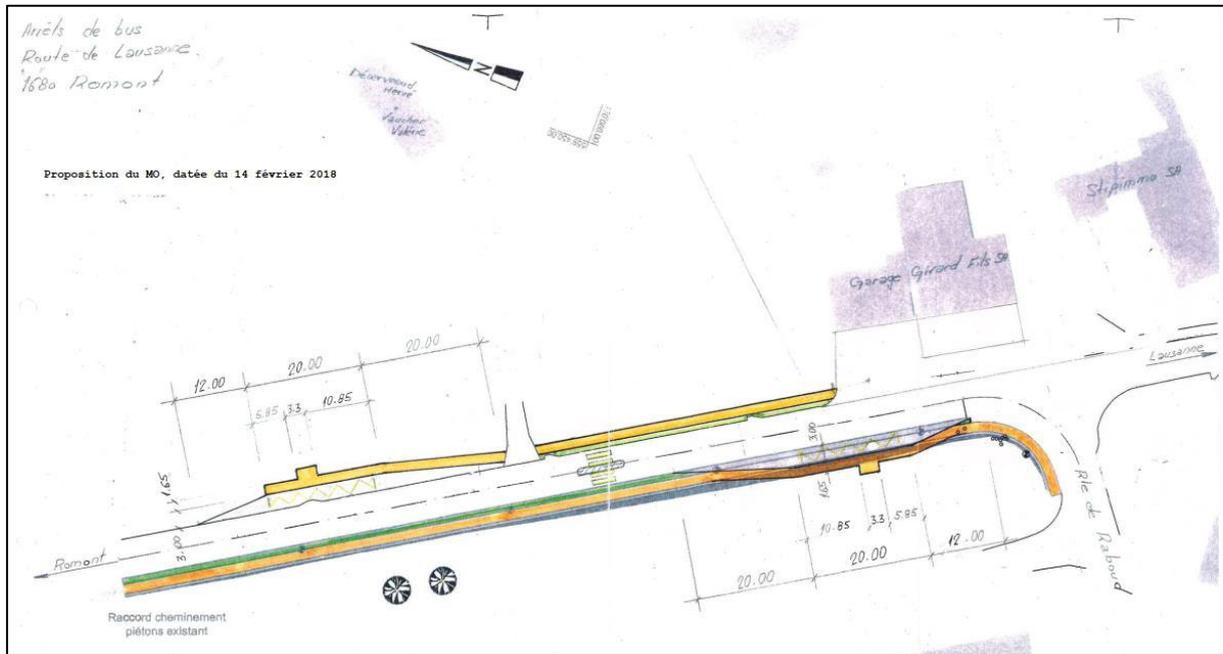
La précarité de l'arrêt actuel couplée aux vitesses élevées des voitures à cet endroit nous imposaient de prendre rapidement des mesures de sécurité. La Commune avait dès lors informé le Service des ponts et chaussées (SPC) de cet état de fait et de nos besoins en mai 2017 et sur cette base, début 2018, le SPC a lancé un projet routier prévoyant de nouvelles implantations d'arrêts de bus sécurisés.

Modification de projet

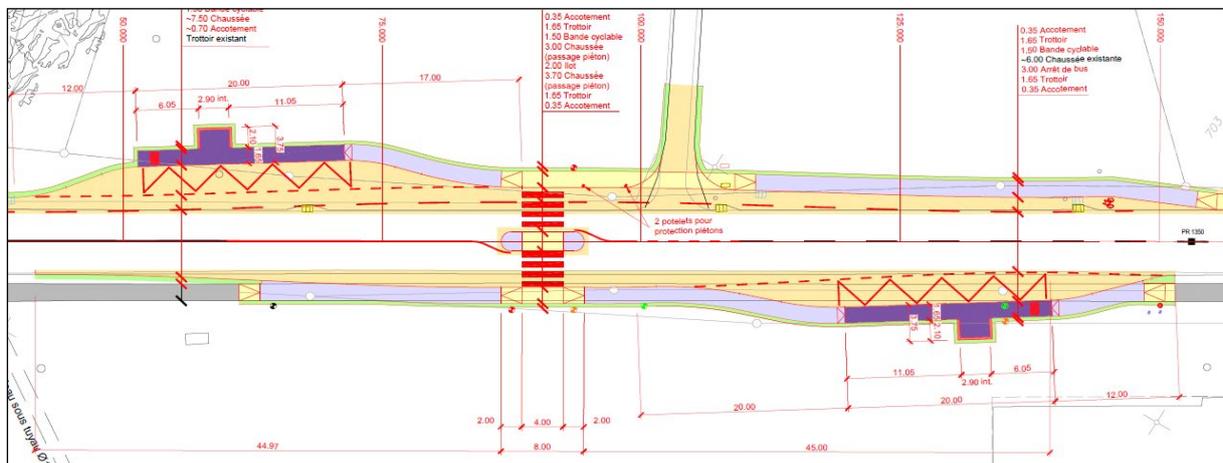
Selon la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), les arrêts de transports publics (arrêts de bus tout particulièrement) doivent être adaptés d'ici à la fin 2023 afin qu'ils puissent être utilisés de manière autonome par les personnes en situation de handicap principalement. Si les arrêts de bus existants doivent être mis aux normes, bien sûr que les nouveaux arrêts doivent être directement construits selon les normes.

Ces normes (techniques et géométriques) n'ayant été définies que courant 2021 par le SPC, notre projet encore en cours d'étude a dû être adapté. Si le passage de la hauteur des quais d'accostage des bus passant de 16 cm jadis à 22 cm dorénavant, peut sembler anodin, la mise en œuvre de cette obligation a de grandes incidences. En effet, avec une bordure de quai haute de 16 cm, l'avant du bus pouvait raser le quai pour s'y retrouver facilement accolé, par contre il devait ensuite s'incliner d'une manière trop importante pour permettre aux personnes en chaise roulante de monter. D'autre part, la technologie des véhicules de dernière génération, à l'instar des trolleybus à batterie récemment acquis par les TPF, ne permet pas un agenouillement adéquat pour des quais à 16 cm. Dès lors, pour être accolé à un quai de 22 cm de haut sans pouvoir le raser, les bus doivent s'en rapprocher progressivement depuis une plus longue distance, allongeant ainsi de manière significative la longueur des arrêts de bus. Le projet actuel impose des arrêts de bus d'environ 80 m de long. Il va sans dire qu'à l'instar de leur longueur, les coûts dédits arrêts de bus ont également doublés.

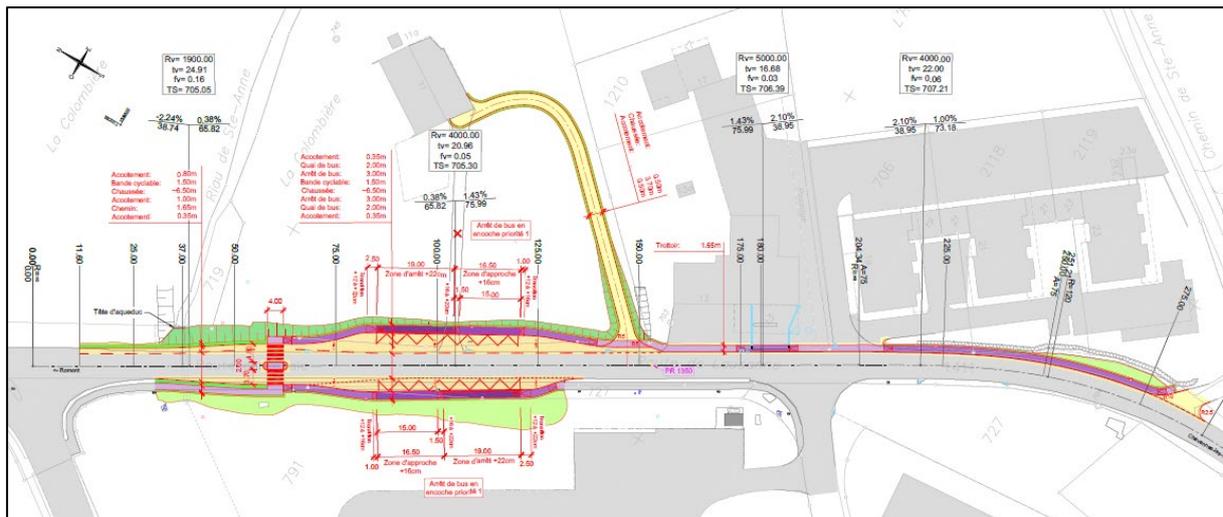
Historique du projet



Esquisse préalable de 2016



Projet initial selon demande de crédit du 21.02.2019



Projet définitif mis à l'enquête

Description du projet définitif

Le projet, piloté par le SPC, se définit comme suit :

- Réalisation de 2 arrêts de bus aux normes LHAND disposés hors chaussée.
- Mise en place d'une traversée piétonne avec îlot de protection.
- Prolongation de la bande cyclable jusqu'au garage Girard & Fils SA.
- Construction de trottoirs pour accéder aux différents arrêts de bus depuis Nespresso et les 3 immeubles sis à la Route de Lausanne 19-21-23.
- Mise en conformité de l'éclairage public.
- Déplacement de l'accès au bâtiment « Dénervaud », Route de Lausanne 11.
- Complément de cheminement piétonnier pour rejoindre le Chemin de Saint-Anne.
- Abaissement de la vitesse de 80 à 60 km/h. Cet abaissement aura un effet sur la sécurité du secteur et sur le bruit.

Coût

Sur la base du « Projet initiale selon demande de crédit du 21.02.2019 », le montant à charge de la commune avait été estimé à CHF 250'000.00.

Aujourd'hui, sur la base du « Projet définitif mis à l'enquête », les co-mandataires (canton et commune) ont procédé à l'appel d'offres pour les travaux décrits ci-avant. Les 7 entreprises qui ont soumissionné ont été évaluées et finalement c'est l'entreprise Antiglio SA qui a décroché ce marché.

La réparation des frais entre canton et commune s'est faite selon les schémas types du canton. Néanmoins, cette complexe répartition a été finement travaillée et analysée entre le canton, la commune et le bureau d'ingénieur MGI mandataire du projet.

Au final la part de la commune à ces travaux est pour l'heure de CHF 374'018.00 TTC (CHF 571'237.00 pour le canton).

Ce montant inclus les frais les frais d'honoraires d'ingénieurs, les honoraires complémentaires (pas encore validés), les frais de géomètres/RF/SCG (estimation, en attente du retour de l'offre), les frais d'emprises de terrain (sous réserve des m² définitifs) et la partie éclairage public.

A rajouter d'éventuels abris bus, poubelles, marquage, îlots, etc. pour un montant estimé à CHF 50'000.00 (estimation, pas encore chiffré).

Au final le montant total estimé pour la commune est de CHF 430'000.00. Sachant que CHF 250'000.00 ont déjà été voté, un crédit complémentaire de CHF 200'000.00 est demandé au conseil général.

Demande de crédit

Comme démontré ci-avant, le dépassement de budget est essentiellement dû à la refonte totale du projet suite à la mise en place des nouvelles normes LHAND pour la construction des arrêts de bus. Le bureau d'ingénieurs a également dû revoir ses honoraires en fonction du nouveau projet.

Le projet a dû être complétement revu et déplacé. Il coupe maintenant l'accès « Dénervaud », qui sera refait. Et finalement, il a également plus d'emprises sur les terrains adjacents.

Un autre aspect concernant l'augmentation du coût du projet est la hausse générale des prix des matériaux et des énergies subie ces derniers temps au vu de la situation délicate au niveau européen et mondial.

Le crédit complémentaire de CHF 200'000.00, non prévu au budget 2023, sera financé par nos disponibilités ou un emprunt.

A noter finalement que les travaux se dérouleront du 21 juin au 28 septembre 2023.

Frais financiers

Amortissement	2.5 % de CHF 200'000.00	CHF	5'000.00
Intérêts	2.0 % de CHF 200'000.00	CHF	4'000.00
Charge financière annuelle		CHF	9'000.00

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit complémentaire de CHF 200'000.00 pour la participation communale à la construction de deux arrêts de bus, trottoirs et passage pour piétons sur la Route de Lausanne, ainsi que son mode de financement.

Romont, mars 2023

Le conseil communal